DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 01.017

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001 29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER

M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON.

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 30 Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CHOIX DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE AU LYCEE CHAMPLAIN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 2 mai 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire de ROYAN à lancer un appel de candidatures en vue du choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un Gymnase au Lycée Champlain.

Après parution de l'avis d'appel public à la concurrence, une commission composée comme un Jury a analysé les candidatures en fonction des compétences des équipes, des dossiers de référence remis, ainsi que de la composition des équipes (moyens humains et techniques).

A l'issue de cet examen et après avoir voté, la commission a proposé une sélection de trois équipes de maîtrise d'oeuvre représentées par les architectes mandataires suivants :

- DELAVAUD-DUVIGNEAU,
- GRAVIERE ET FOULON,
- Atelier ARCHIPEL.

Par suite, une négociation écrite a été menée auprès de ces trois candidats en vue de la passation d'un marché négocié de maîtrise d'oeuvre pour une mission complète dans le cadre de la loi MOP.

Il ressort de cette négociation que l'équipe DELAVAUD-DUVIGNEAU est la mieux disante. Ainsi, le montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre pour une mission BASE + EXE + OPC a été arrêté à 114 839,95 Euros $T.T.C.(soit\ 753\ 300,69\ Francs\ T.T.C.)$

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le marché négocié de maîtrise d'oeuvre avec le groupement de maîtres d'oeuvre DELAVAUD-DUVIGNEAU/I.T.F./A.T.E.S./O.T.E.E.C. et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement et à la réalisation du marché à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les Procès-Verbaux de la Commission composée comme un Jury des 24 et 31 octobre 2000,
- VU le projet de marché négocié de maîtrise d'oeuvre avec le groupement DELAVAUD-DUVIGNEAU/I.T.F./A.T.E.S./O.T.E.E.C. nécessaire à la construction d'un Gymnase au Lycée Champlain,
- VU l'avis de la Commission de Travaux en date du 24 janvier 2001,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le marché négocié de maîtrise d'oeuvre avec le groupement DELAVAUD-DUVIGNEAU/I.T.F./A.T.E.S./O.T.E.E.C. pour la construction d'un Gymnase au Lycée Champlain,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à conclure et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché à intervenir,
- d'imputer la dépense correspondante au Budget d'investissement communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS